

# ACTEURS 18

*Journal des retraités  
et préretraités du Cher*

*N° 103 octobre 2019*



La CFDT retraités du Cher en soutien aux salariés Santé sociaux CFDT lors de la manifestation à l'hôpital de Bourges le 8 octobre dernier

## Sommaire

**Page 2:** Edito - L'urgence d'un pacte social.

**Page 3:** Visite aux adhérents « isolés »  
- Les Forums de Bourges et Vierzon

**Page 4:** Manifestations du 3 octobre

**Page 5:** Manifestations du 3 octobre

**Page 6:** Colloque du CDCA du Cher

**Page 7:** Le centre Primo Lévi

**Page 8:** Ils nous ont quittés

## Agenda UTR 18 du 4ème trimestre 2019

- Conseil UTR: jeudi 18 oct. à Bourges
- Bureau UD 4 nov. à Bourges
- Conseil URR le 13 nov. à Bourges
- Bureau URR le 4 déc. à Bourges
- Conseil UTR: 2 déc. à Bourges
- Bureau URR le 12 déc. à Bourges

# Edito

## Une rentrée importante !

Après le congrès de l'U.C.R au mois de mai, la trêve de l'été ainsi que les nouvelles déclarations et projets de lois du gouvernement, les dossiers ne manquent pas pour cet automne 2019.

Bien sûr encore et toujours le pouvoir d'achat des retraités. C'est pourquoi l'U.C.R. a lancé nationalement une journée d'action le jeudi 3 octobre pour que, dans tout le pays, les retraités et sympathisants CFDT fassent part de leur mécontentement en étant présents nombreux aux rassemblements prévus.

Nous aurons aussi à nous impliquer sur le dossier de la prise en charge de la dépendance après la sortie du rapport Libault.

Il y a également le pacte écologique et social (Pacte du pouvoir de vivre) signé par de très nombreuses associations et syndicats (près de 50 aujourd'hui), la CFDT en tête.

La réforme des retraites qui s'annonce nous promet des débats et des initiatives si le gouvernement n'entend pas les demandes des syndicats.

N'oublions pas non plus les futures élections municipales de mars 2020. Le paysage politique français a déplacé de nombreuses lignes, que l'on croyait figées, depuis les dernières élections européennes.

Sans oublier d'améliorer le transfert des salariés, adhérents CFDT partant en retraite, à venir plus nombreux nous rejoindre et ainsi nous renforcer.

C'est une des conditions pour offrir à la CFDT retraités d'être mieux entendue des Pouvoirs publics et, ainsi, d'être plus efficace au service de nos adhérents.

Voilà quelques thèmes qui animeront nos réunions et nous permettront ainsi de fixer nos priorités.

Pierre Salmon



## L'urgence d'un pacte social et écologique

Lorsque la CFDT et 50 autres organisations mettent en avant l'urgence de ce pacte pour donner à chacun « le pouvoir de Vivre », l'urgence du changement climatique en fait partie. Débattre avec d'autres pour réconcilier **transition écologique et justice sociale** afin de construire un avenir partagé.

Nous l'écrivons dans le Pacte : « L'urgence du changement climatique, la montée des inégalités et l'augmentation des mobilités en France, en Europe et dans le monde, ne nous permettent plus de perpétuer un modèle aujourd'hui épuisé. Notre mode de développement nous prive aujourd'hui de notre avenir. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de changer de modèle. Il n'y a pas à opposer justice sociale et protection de l'environnement, efficacité économique et qualité de vie.

Il est essentiel que l'ensemble de la population puisse intégrer et participer équitablement à la transition écologique et profiter de ses bénéfices possibles (santé, emplois, économies...). Laisser les plus fragiles à l'écart de cette transformation et de ses opportunités serait profondément injuste et tout simplement inacceptable ». Réchauffement climatique, fonte des glaciers, assèchement des rivières, insuffisance d'eau potable et, demain, disparition de multiples espèces animales et de plantes, multiplication des ouragans...

La liste est longue et chacun d'entre nous a de multiples exemples en tête. Le constat est de plus en plus inquiétant mais partagé. Les mesures concernant ce thème évoquées dans le Pacte sont un moyen d'aborder la situation et de réfléchir aux solutions.

A nous de nous emparer de ce pacte pour faire évoluer la conscience collective un pacte pour l'humain et l'humanité.

Gérard Ledoux



## Visite aux adhérents confrontés aux difficultés de déplacement

*Un certain nombre de nos fidèles adhérents(es) ne peuvent plus participer aux réunions ou activités proposées par l'UTR en raison de l'avancée en âge qui « limite » les déplacements.*

*C'est pourquoi Victor Delourmel anime un groupe de militants de l'UTR qui rend visite aux adhérents(es) qui le souhaitent.*

Hervé Rodriguez parlait depuis un certain temps de rendre visite à Denise PLATEL, adhérente CFDT et épouse de Jean, son mari décédé, également adhérent CFDT et avec qui il avait travaillé dans le même établissement militaire (l'ETBS devenu DGA/TT).

Après avoir pris contact avec notre adhérente, Hervé et moi lui avons rendu visite à son domicile de Plaimpied-Givaudins à côté de Bourges.

Agée de 87 ans, Denise nous a chaleureusement accueillis, toujours souriante et parfaitement lucide. Ce fut l'occasion d'évoquer quelques moments de sa vie active avec Jean, son mari décédé lors d'un accident de la route en 2015. Elle affirme « nous étions un couple fusionnel ! ».

Tous les deux ont milité syndicalement, elle plus particulièrement au titre de déléguée administrative à Dijon et Tours avant leur retour à Bourges. Son mari Jean s'était, lui, spécialisé dans l'électronique militaire à l'ETBS, c'est là qu'Hervé avait fait sa connaissance professionnelle et syndicale. A ce jour Denise est restée une fidèle adhérente CFDT à l'UTR.

Nous lui souhaitons une longue et paisible retraite, sans oublier de lui dire merci pour son chaleureux accueil.



*Victor Delourmel*

### Les **Forums des ASSOCIATIONS.**

*Les 21 et 22 septembre dernier s'est déroulé à Vierzon le Forum des associations à la salle des expositions. Nous étions quelques uns à tenir le stand, deux actifs Rachid et Jean-Paul et deux retraités Claude et moi-même. Nous avons distribué des documents concernant l'actualité syndicale des salariés et des retraités, sans oublier les ballons orange qui ont fait la joie des enfants.*

*Pendant ces deux jours, nous avons pu renseigner des personnes intéressées ou simplement débattre des problèmes de société en général.*

Pierre Salmon

Le stand de Bourges



*Celui de **Bourges** s'est déroulé le 8 septembre dernier. Plusieurs militants se sont succédés afin d'assurer les permanences.*

*Diverses informations concernant les revendications portées par la CFDT Retraités ont été distribuées (revalorisation du pouvoir d'achat, amélioration de la prise en charge à domicile et en EHPAD, aide à la complémentaire santé etc...). Mais aussi des échanges cordiaux avec des sympathisantes et sympathisants.*

Le bureau



Le stand de Vierzon

## Manifestations du 3 octobre à l'appel de l'UCR-CFDT

**Le 3 octobre** nous étions dans l'action pour notre Pouvoir d'achat.

L'UTR avait sensibilisé ses adhérents et distribué une information sur plusieurs marchés à Vierzon et Bourges, aux Forums des associations de Bourges et Vierzon et au Colloque du CDCA le 1er octobre.

**Partout en France ce jour là, la CFDT** appelait à des rassemblements et interpellations des pouvoirs publics pour dire quelle était la situation des retraités.

A Bourges, un rassemblement devant la préfecture appuyait une délégation qui a été reçue par le Directeur de Cabinet de Mme la Préfète.

L'échange avec le directeur de Cabinet, qui a confirmé qu'il ferait son rapport sur notre texte, et notre intervention d'une heure, fut courtois, sans que ce dernier exprime accord ou désaccord. Nous avons dénoncé la façon dont sont écoutés aujourd'hui par le Pouvoir en place les organisations syndicales.

Nous avons contesté la façon dont on oppose salariés et retraités ou retraités entre eux en mettant en place des mesures discriminatoires.

**La déclaration a été remise à Mme la Préfète du Cher le jeudi 3 octobre 2019.**

A Bourges et à Vierzon, outre nos adhérents, nous avons sensibilisé les retraités, mais également l'ensemble de la population, en distribuant des tracts sur les marchés, depuis samedi dernier en reprenant nos positions exprimées ci-dessous.

**La CFDT Retraités mobilisée contre la remise en cause du contrat social.**

Les pensions des régimes de base sont revalorisées chaque année en fonction de l'évolution des prix à la consommation (hors tabac). Si le principe d'indexation selon l'inflation est inscrit au Code de la Sécurité Sociale depuis 2003, il était déjà appliqué à la CNAV et dans les régimes alignés depuis la fin des années 1980.

L'application de ce principe a souvent été modifiée depuis 2003.

### **Des modalités de calcul fluctuantes.**

Suite à la loi de financement de la Sécurité sociale de 2009, la revalorisation résultait de la prévision d'inflation pour l'année en cours et elle était ajustée sur la base de l'inflation définitive constatée pour l'année précédente.

Les modalités de calcul de la revalorisation ont été modifiées par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2015. Depuis le 1er Octobre 2015, la revalorisation des pensions est calculée à partir de l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation des douze derniers mois connus par rapport au niveau des douze mois précédents, sans que cela puisse conduire à une baisse des pensions.

### **Evolution des dates de revalorisation.**

La date de revalorisation des pensions était fixée au 1er janvier jusqu'en 2008. Entre 2009 et 2013, elle intervenait le 1er avril de chaque année. La loi de janvier 2014 concernant l'avenir du système de retraite l'a décalé au 1er octobre. Les reports successifs de calendrier ont ainsi entraîné une perte durable de pouvoir d'achat, si l'on considère le montant de pension en moyenne annuelle.

### **2017 : Rupture du contrat social.**

Depuis 2017, le gouvernement a décidé de bousculer les règles d'indexation au regard de l'inflation, une règle établie depuis plus de 30 ans par Philippe Seguin, alors ministre des Affaires Sociales.

En octobre 2017, les pensions de retraite ont été revalorisées de 0,8 %.

Cela n'a pas compensé l'inflation (1 % sur l'année), puisque cette revalorisation n'est intervenue que sur le dernier trimestre.

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 **a reculé la revalorisation au 1er janvier**, reportant ainsi la revalorisation prévue au 1er octobre 2018 au 1er janvier 2019, soit une nouvelle perte de pouvoir d'achat de 1,6 % en 2018.

Avec ce nouveau décalage de trois mois, c'est un an de perte de revalorisation sur les neuf dernières années qu'il nous faut constater.

>>>>



## Manifestation du 3 octobre suite

De plus, pour 2019, la revalorisation des pensions de base a été fixée par le gouvernement à 0,3%, c'est à dire sans tenir compte de l'évolution des prix prévue de 1,3 %.

Cette baisse prolonge l'impact de la hausse de la CSG sur les pensionnés de 1,7 point au 1er janvier 2018 même avec un périmètre réduit a postériori.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2020 bouscule les règles de l'indexation des pensions au regard de l'inflation.

Aucun gouvernement avant 2017 n'avait érigé un **principe d'érosion organisée et systématique** du pouvoir d'achat des retraités rompant ainsi les règles de notre contrat social.

Le gouvernement actuel a décidé de bousculer les règles d'indexation au regard de l'inflation. Après une perte de pouvoir d'achat en 2018 suite au report de la date de revalorisation des retraites, la revalorisation pour 2019 des pensions de base a été fixée par le gouvernement à 0,3 % c'est-à-dire sans tenir compte de la hausse de l'indice des prix de 1,6 % en 2018.

### La CFDT Retraités revendique :

- La compensation de la perte du pouvoir d'achat des années 2018 et 2019.
- La remise à niveau de l'ensemble des retraites en fonction de l'inflation, et mieux encore, en les indexant sur les salaires.

Pour 2020, le gouvernement prévoit une réindexation des pensions sur l'indice des prix pour les seules retraites inférieures à 2000 euros par mois. Cette mesure partielle et injuste laisserait de côté plus de trois retraités sur dix.

• **La contrepartie de la hausse de la CSG pour tous les retraités** dont la hausse de 1,7 point de contribution sociale généralisée (CSG) en janvier 2018 n'a toujours pas été compensée.

### La CFDT Retraités agit aussi pour :

- **Une aide à la prise en charge de la complémentaire santé des retraités.** La loi de financement de la Sécurité sociale de 2016 prévoyait pour les personnes de 65 ans ou plus, la mise en place de contrats labellisés sur des critères de prix et de qualité. Cette disposition n'a toujours pas été mise en œuvre.
- **La suppression de la cotisation maladie de 1 % sur les retraites complémentaires.** Alors que les cotisations sociales maladie et chômage des salariés ont été supprimées, la cotisation maladie concernant 35% des retraités n'a pas été supprimée.
- **L'application obligatoire du tiers payant** alors que le gouvernement a, pour le moment, abandonné cet objectif.

• **Un financement, à la hauteur du défi du vieillissement de la population.** Pour la CFDT Retraités l'adaptation de la société au vieillissement est un enjeu de société. Il est urgent de prévoir un financement solidaire et pérenne que ce soit pour le maintien à domicile ou en EHPAD. La société dans son ensemble doit y contribuer.

La CFDT Retraités rappelle la promesse du Président Emmanuel Macron, le 25 avril dernier : *« je veux que le minimum contributif, la retraite minimale qu'on touche quand on a travaillé durant sa vie, soit de 1 000 euros ».*

Le relèvement du minimum contributif ne figure pas dans le PLFSS pour 2020 connu à ce jour.

### Où sont les 1000 euros promis ?

Monsieur le Président, tenez votre promesse en faveur des basses retraites.

Pour l'UCR CFDT  
L'UTR CFDT 18



## Colloque du CDCA du Cher

Mardi 1er octobre une dizaine d'adhérents de l'UTR18 ont assisté au **2ème colloque du CDCA du Cher** qui traitait du diabète.

C'est **Marie Odette Ture**, vice-présidente de la formation personnes âgées qui a ouvert le colloque et s'est félicitée de la vitalité du CDCA.

L'animation était confiée au Dr Hovasse qui, en préambule de l'intervention du Dr Agbodjan (gériatre et diabétologue à l'hôpital de Vierzon), nous a communiqué quelques chiffres. Le diabète est une pandémie mondiale qui touche 285 millions d'individus (430 millions en 2030), 3 millions en France et 10000 dans le Cher.

Puis le Dr Agbodjan a abordé le diabète (hyperglycémie chronique) et ses conséquences (complications vasculaires touchant petits et gros vaisseaux). Il a tenu à distinguer 2 types de diabète :

- **le diabète de type 1**, maladie auto-immune qui touche 6 % d'individus dans lequel la carence en insuline est absolue (elle est fabriquée par le pancréas) ;

- **le diabète de type 2**, le plus fréquent, s'accroît avec le vieillissement. Il peut générer, s'il n'est pas traité : rétinopathie, néphropathie, neuropathie, coronopathie, artérite voir un AVC.

Les traitements préconisés sont d'ordre hygiéno-diététique et médicamenteux. Une activité physique est fortement conseillée (à noter que l'obésité favorise une résistance à l'insuline).

2 personnes du CREPS et de la clinique Guillaume de Varye sont d'ailleurs intervenues à propos des bienfaits d'une activité sportive adaptée pour les personnes âgées ou handicapées. 150 minutes d'activité physique par semaine sont nécessaires.

Cela permet de retarder la perte d'autonomie de 6 ans et fait baisser la mortalité.

En matière de découvertes innovantes le Dr Agbodjan a beaucoup insisté sur l'importance pour chacun de préserver son micro-

biote (bactéries présentes dans l'intestin) en raison de son rôle dans toutes les maladies métaboliques.

Puis la parole a été donnée à la salle et, à cette occasion, **l'association Caramel**

a pu présenter son activité (éducation culinaire à destination des diabétiques).

Par ailleurs, Il a été évoqué le sport sur ordonnance (prescription par un médecin). Dans l'immédiat seules quelques mutuelles adhèrent au projet.

Mme Tallan, membre du CDCA, a clos le colloque et annoncé le thème du prochain : **Le sommeil**.

Françoise Maillet - Monique Marchand



## Le Centre Primo Lévi

Le Centre Primo Lévi est la plus importante structure en France spécifiquement dédiée aux soins des victimes de la torture et de la violence politique réfugiées sur notre sol.

Association loi 1901, reconnue d'intérêt général, elle accueille chaque année plus de 350 personnes originaires de plus de 40 pays différents. Ces personnes bénéficient d'une prise en charge psychologique, médicale et kinési thérapeutique mais aussi d'une aide sociale et juridique.

### Rôle et missions

Le Centre Primo Lévi a été créé en 1995 par la section française d'Amnesty International, Médecins du Monde, l'Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), Juristes sans frontière et l'association Trêve. Le Centre Primo Lévi est aujourd'hui la plus importante structure en France spécifiquement dédiée à l'accueil et aux soins des personnes victimes de la torture et de la violence politique réfugiées en France.

Les trois missions de l'association :

- **SOIGNER**
- **FORMER**
- **TEMOIGNER et MOBILISER**



### Soigner :

Le centre de soin accueille des adultes, adolescents et enfants ayant subi torture ou violence politique dans leur pays d'origine, exilés en France, quel que soit leur statut administratif.

### Former :

Le centre de formation Primo Lévi forme les professionnels français et étrangers sur les effets physiques et psychologiques des traumatismes associés à la violence politique.

### Témoigner et mobiliser :

L'association mène des actions de plaidoyer et de sensibilisation à tous les niveaux de la société pour améliorer la prise en charge de ces personnes.

La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme l'interdiction absolue de la torture : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » (article 5)

La torture est toujours pratiquée dans le monde (un pays sur deux)

Des hommes, des femmes et des enfants quittent leur pays d'origine car leur vie y est menacée. Torture, persécutions, violence politique les poussent à venir chercher refuge à l'étranger, notamment en France.

En France, ces personnes, qui ont vécu un parcours d'exil souvent éprouvant, sont confrontées aux difficultés inhérentes à l'arrivée dans un pays inconnu. Elles continuent à vivre avec les traumatismes causés par la torture et les persécutions politiques. Si certaines blessures ne sont plus visibles, d'autres, physiques ou psychologiques, continuent à les faire souffrir.

Nombre de personnes ayant été victimes de la torture et de la violence politique ne peuvent pas ou ne souhaitent pas parler de ce qu'elles ont vécu. Or nous savons que le silence renforce le mal-être inhérent aux effets de la torture et de la violence politique.

Il est donc primordial de proposer à ces personnes un soutien et des soins spécifiques comme le spécifie l'article 14 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Pour plus de renseignements : [www.primolevi.org](http://www.primolevi.org)

Jacques Brelaud

## Ils nous ont quittés

### **Janine HUICQ**

Janine était une fidèle adhérente CFDT qui, dès lors qu'elle était en capacité de se déplacer, venait assister au départ des manifestations mais regrettait de ne pouvoir suivre les cortèges suite à des difficultés de santé. Elle nous a quittés à l'âge de 92 ans.

Une délégation de l'UTR-CFDT du Cher était présente à ses obsèques à l'église St Pierre de Bourges le 20 août dernier.

Victor Delourmel



### **Fernande MATHE**

Adhérente CFDT jusqu'à son départ en EHPAD, en même temps que sa sœur laquelle est décédée en juillet dernier, Fernande est décédée en ce mois de septembre.

Ses obsèques ont eu lieu le 9 septembre à la chapelle Notre-Dame de la Paix à Bourges.

L'UTR-CFDT a présenté ses condoléances à la famille.

Le bureau

### **Philippe GRAZON**

Nous étions nombreux à assister aux obsèques de Philippe le lundi 22 juillet à Vierzon. Un hommage lui a été rendu à travers plusieurs témoignages sur son passé de militant, très actif à son travail et dans ses engagements divers.

Aux communaux de Vierzon il créera une section syndicale C.F.D.T. malgré un environnement difficile, puis il prendra des responsabilités à l'I.U.S. . Il était connu pour son franc parlé devant les injustices sociales ainsi que sur certains désaccords avec le syndicat. Il avait gardé en souvenir des combats de Mai 68 un idéal de la lutte des classes.

Philippe était fidèle en amitié et appréciait de se retrouver entre copains pour partager des moments conviviaux.

Une pensée à Annie qui l'a toujours soutenu dans tous les moments de sa vie.

Pierre Salmon



Jean-Marie Breton

Philippe GRAZON

### **Jean-Marie BRETON**

Jean-Marie est décédé le 24 juin à l'âge de 79 ans. Ancien soudeur de la Case à Vierzon, il a adhéré très tôt à la C.F.D.T. et pris des responsabilités à l'IUS. Ayant poursuivi son adhésion chez les retraités il en était le trésorier. Très apprécié par sa gentillesse et son dévouement, il conservait le sourire malgré les difficultés et ses problèmes de santé . Nous étions présents à ses obsèques pour lui témoigner notre amitié.

Pierre Salmon